



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Pôle services aux usagers
Bureau des étrangers
Dossier suivi par : PATRICIA POMMERET
Tél: 05 61 02 10 58
Fax: 05 61 02 10 28
Courriel : etrangers@ariego.gouv.fr

Foix, le 13 janvier 2016

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département

Objet : Statistiques annuelles sur la délivrance des attestations d'accueil
PJ : Modèle du bilan statistique

Dans le cadre de la délivrance des attestations d'accueil, il revient au maire de la commune du lieu d'hébergement de l'étranger accueilli, à l'exclusion de toute autre autorité, de procéder à la validation ou au refus de cette demande.

Un bilan statistique annuel doit être établi afin de permettre un recensement national de la délivrance de ces documents.

Vous trouverez en annexe, sous forme de tableau, le modèle de ce bilan statistique pour l'année 2015.

Le Ministère de l'Intérieur demande que lui soient communiquées ces informations avant le 20 janvier 2016.

En raison de ce délai très court, il est vous est conseillé de transmettre par mail les tableaux dûment complétés à l'adresse suivante : etrangers@ariego.gouv.fr.

Plusieurs mairies ont d'ores et déjà transmis ces données et je les en remercie.

Le service des étrangers reste à votre disposition.



P/Le préfet et par délégation
La chef de bureau

Edith IZQUIERDO



Bilan statistique des attestations d'accueil

Année 2015

Commune :

Nombre d'attestations visées	Nombre d'attestations refusées	Nombre de visites faites au domicile suivies de validation	Nombre de visites domiciliaires suivies de refus